

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 25	Absent(s) excusé(s) : 9	Absent(s) : 12	Pouvoir(s) : 0
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	----------------	----------------

Date de convocation : 9 juin 2015

Vote(s) pour : 25
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 15 juin 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2015-06-15-BD-15 :

Adhésion de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole à l'Association European France et approbation de la charte des villes pour le concours European 13: modification du montant financier de la cotisation.

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER


Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU l'article 67 de la loi de finances n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 pour 2009,
VU l'article 75 du Code des Marchés Publics,
VU la circulaire n° 5318/SG du Premier Ministre en date du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées,
VU le Contrat de Redynamisation de Site de Défense de Metz et son agglomération, signé le 8 juillet 2010 notamment par le Président de Metz Métropole et les Communes directement impactées par le Plan de la Défense,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 octobre 2002 portant définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 6 février 2012 reconnaissant la BA 128 d'intérêt communautaire,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 25 mars 2013 approuvant l'acquisition de la BA 128 et un premier schéma de développement,
VU la délibération du Bureau du 2 février 2015 approuvant l'adhésion de Metz Métropole à l'Association European France et approuve la charte des villes pour le concours European 13,
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'EPFL du 4 mars 2015 autorisant le Directeur Général à adhérer à l'association European et à verser une cotisation annuelle de 17 500 € en 2015 et 2016, montant correspondant à 50% du montant total de la cotisation,
CONSIDERANT qu'il n'est plus nécessaire de signer une convention visant à définir les modalités de participation financière de la cotisation entre Metz Métropole et l'EPFL,

RAPPORTE la délibération du Bureau 2 février 2015 en ce qu'elle prévoyait d'une part le versement de 35 000 € en 2015 et en 2016 et d'autre part la signature d'une convention avec l'EPFL,

DECIDE de verser une cotisation à 17 500 € en 2015 et en 2016.

Pour extrait conforme
Metz, le 16 juin 2015
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services


Hélène KISSEL



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus -
PREFECTURE DE LA MOSELLE -
9 place de la Préfecture - BP 71014 -
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 15 juin 2015.</i>		Contrôle de légalité
Point 9 – Agenda d'Accessibilité Programmée pour les bâtiments de MM.	1	
<i>Annexe</i> : Dossier des équipements concernés.	1	
Point 10 – Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée du réseau de transports urbains de MM.	1	
<i>Annexe</i> : Synthèse.	1	
Point 11 – Tarifs dans les transports en commun à compter du 1 ^{er} juillet 2015.	1	
<i>Annexe</i> : Grille tarifaire.	1	
<i>Annexe</i> : Tableau récapitulatif des nouvelles offres de location de vélos et des offres combinées bus/vélo.	1	
Point 12 – Dépôt de la marque "#signcop21".	1	
Point 13 – Engagement dans une démarche d'évaluation et de labellisation Cit'ergie.	1	
Point 14 – Adhésion au CEPRI.	1	
<i>Annexe</i> : Statuts.	1	
Point 15 – Adhésion à l'association Europan France : modification du montant financier de la cotation.	1	
Point 16 – ZAC de Mercy : agrément de MM en vue de la cession d'assiette foncière portant sur la parcelle 1.2.	1	
<i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
Point 17 – ZAC de Mercy : agrément de MM en vue de la cession d'assiette foncière portant sur la parcelle 2.1.	1	
<i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
Point 18 – ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre : agrément de MM concernant les modalités de cession d'une partie de l'lot A0.	1	
<i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
Point 19 – Attribution d'une subvention pour 2015 et signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre MM et le Club VIATIS.	1	
<i>Annexe</i> : Convention.	1	
Nombre total des actes transmis : 11 délibérations dont 8 accompagnées d'annexes.		

Fait à Metz, le 16 juin 2015
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL